



Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/03/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Sept Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Frédéric BASTIEN, Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude NOURET.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/06 : Demande de subvention dans le cadre du projet « Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert »

Considérant le projet de rénovation énergétique de la Salle Jacques Prévert, selon la délibération en date du 16 avril 2023 ;

M. le Maire propose de solliciter des subventions sur les travaux et honoraires suivants :

- Lot Gros œuvre :	79 022 €HT
- Lot Gros œuvre (local rangement) :	21 660 €HT
- Lot Carrelage :	42 500 €HT
Total Travaux :	143 182 €HT
- Honoraires :	13 951 €HT
TOTAL :	157 133 €HT

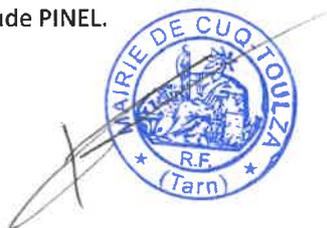
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre :

- INSCRIT ce projet au budget de la commune ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2025 ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux		Montant	% subv
Etat (DETR)	157 133,00 €	30 %	Sollicité	47 140 €	30 %
Région			Acquis	7 071 €	4,5 %
Département			Sollicité	31 270 €	19,9 %
Autofinancement				71 652 €	45,6 %
TOTAL				157 133 €	

- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Jean-Claude NOURET.